



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission	5
C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	7
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
II. Ressources financières	21
A. Vue d'ensemble	21
B. Gains d'efficacité	22
C. Taux de vacance de postes	23
D. Formation	24
III. Analyse des variations	25
IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	28
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne	28



Annexes

I. Définitions	44
II. Organigrammes	46
Carte	48

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 46 963 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, 8 membres de la Police des Nations Unies, 161 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 213 agents recrutés sur le plan national, dont 1 agent temporaire des services généraux recruté sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	1 060,5	731,3	740,0	8,7	1,2
Personnel civil	33 431,6	35 189,0	37 326,1	2 137,1	6,1
Dépenses opérationnelles	13 374,9	8 994,5	8 897,1	(97,4)	(1,1)
Montant brut	47 867,0	44 914,8	46 963,2	2 048,4	4,6
Recettes provenant des contributions du personnel	4 605,1	4 381,3	3 767,5	(613,8)	(14,0)
Montant net	43 261,9	40 533,5	43 195,7	2 662,2	6,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Montant Total	47 867,0	44 914,8	46 963,2	2 048,4	4,6

Ressources humaines

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Direction exécutive et administration							
Effectif approuvé 2011/12	–	–	20	11	–	4	35
Effectif proposé 2012/13	–	–	21	10	–	4	35
Composantes							
Composante organique							
Effectif approuvé 2011/12	8	8	57	58	–	14	145
Effectif proposé 2012/13	8	8	53	57	–	14	140
Appui							
Effectif approuvé 2011/12	–	–	88	149	1	10	248
Effectif proposé 2012/13	–	–	87	145	1	10	243
Total							
Effectif approuvé 2011/12	8	8	165	218	1	28	428
Effectif proposé 2012/13	8	8	161	212	1	28	418
Variation nette	–	–	(4)	(6)	–	–	(10)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante appui), sur la base du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2011/12, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la Mission, situé à Pristina, est appuyé par des bureaux régionaux à Mitrovica et Peć. Le Bureau des Nations Unies à Belgrade joue un important rôle politique et diplomatique et assure la liaison avec les hauts dirigeants politiques serbes.

6. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui exerce les pouvoirs exécutifs civils qui lui ont été confiés en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et veille à ce que la présence civile internationale suive une approche coordonnée. Il assure également la coordination des activités avec le chef de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui assume l'entière responsabilité opérationnelle du domaine de l'état de droit. EULEX a été déployée en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et opère sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies.

B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission

7. En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la facilitation du processus de consolidation de la paix ainsi que de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région demeure l'objectif stratégique de la Mission. À cette fin, la Mission continuera à suivre et faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés au Kosovo et à en rendre compte; à faciliter la participation du Kosovo aux initiatives régionales et internationales, en particulier celles qui visent à améliorer la situation économique; et à promouvoir le dialogue

entre Belgrade et Pristina au sujet de questions d'intérêt pratique, notamment en ce qui concerne les retours, les personnes disparues et le patrimoine culturel. La Mission poursuivra ses activités dans les zones où les autres acteurs internationaux ne peuvent pas intervenir, notamment dans le nord du Kosovo, où elle continue d'avoir un rôle administratif et de permettre le maintien de la paix et de la stabilité. Elle s'attachera à résoudre les questions pratiques et politiques, à faciliter et encourager la coopération et à promouvoir la stabilité.

8. La Mission continuera également d'appuyer le dialogue entre Pristina et Belgrade facilité par l'Union européenne et préconisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/298. En 2010, suite à un échange de lettres avec le Haut-Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a fait savoir à l'Union européenne que l'ONU était prête à soutenir ce dialogue, et la MINUK est membre du groupe directeur de ce processus depuis sa constitution en 2011. La MINUK continuera de partager sa mémoire institutionnelle et son savoir-faire à propos des questions qui pourraient être soulevées au cours du dialogue.

9. Des gains d'efficacité seront réalisés dans les domaines des transports terrestres et de l'informatique, ainsi que des fonctions d'appui, qui seront rationalisées. Pour ce qui est des transports terrestres, conformément au contrat d'entretien des véhicules qui a été conclu avec un prestataire extérieur et qui comporte une clause sur les pièces détachées et la main-d'œuvre, la MINUK fournira les pièces détachées, qui peuvent être obtenues à moindre coût dans le cadre des contrats passés au niveau du système des Nations Unies. Par ailleurs, la consommation de carburant sera réduite et passera de 400 000 litres inscrits au budget pour 2011/12 à 285 000 litres en 2012/13 compte tenu de la réduction du nombre de véhicules. La rationalisation des fonctions d'appui permettra de réduire les effectifs prévus en personnel d'appui d'un poste d'agent du Service mobile et de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les initiatives en matière d'informatique concernent notamment les processus de renforcement du système en place, la technologie virtuelle et la diminution du nombre d'appareils électroniques utilisés. La Mission limitera également ses dépenses opérationnelles en reportant l'acquisition de véhicules, ainsi que ses frais de voyage en achetant les billets d'avion au moins deux semaines à l'avance, et elle fermera son bureau à Skopje.

10. La Mission réduira également les répercussions de ses activités opérationnelles sur l'environnement en installant et en entretenant des centrales de traitement des eaux usées à Mitrovica et Pristina, et en remplaçant 40 lampes de sécurité au mercure par un système d'éclairage à l'énergie solaire sur trois sites de répéteurs dans l'objectif de limiter le recours aux générateurs dans les lieux à coût énergétique élevé.

11. Pendant l'exercice 2010/11, la Mission a achevé la construction d'un entrepôt central où se trouvent à la fois l'inventaire de la Section des communications et des services informatiques et celui de la Section de la logistique. L'entrepôt central et un nouveau Groupe de la gestion des projets, qui suivra l'évolution de la demande et sera chargé de maintenir les inventaires aux niveaux désirés, permettront d'améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Mission. Ce groupe sera composé des membres du personnel des Services de soutien technique. Ainsi, la Mission disposera d'un centre intégré pour l'acquisition d'actifs, les opérations liées

à la chaîne d'approvisionnement et la consolidation des actifs et de l'inventaire. Un plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Mission sera mis au point en fonction de la stratégie de gestion des risques de la Mission. Cette configuration de l'entrepôt centralisé autorisera par ailleurs des synergies avec le Centre de services mondial de l'ONU et favorisera la mise en place d'Umoja et l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Par ailleurs, la planification de l'acquisition des actifs se fera en fonction de la demande et des opérations prévues.

12. Le projet de budget pour l'exercice 2012/13 reflète une augmentation de 2 millions de dollars (4,6 %) par rapport au budget approuvé de 2011/12, qui tient principalement à l'augmentation des crédits nécessaires pour couvrir les salaires des membres du personnel recruté sur le plan national et des dépenses communes de personnel par suite d'une révision à la hausse du barème des traitements à compter de février 2011 et du fait qu'en moyenne les échelons des membres du personnel recruté sur le plan national étaient plus élevés que prévu. Cette augmentation serait en partie compensée par la suppression de 10 postes.

13. La structure de la Mission restera inchangée pour l'essentiel à l'exception de la fermeture du bureau de la Mission à Skopje, qui entraînera la suppression de six postes. Il est par ailleurs proposé de réduire les effectifs de quatre autres postes et de réaffecter et reclasser trois postes pour rendre les opérations de la MINUK aussi efficaces que possible en appui à l'exécution de son mandat conformément au cadre de budgétisation axée sur les résultats.

C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

14. La MINUK continuera d'avoir une action de coordination et coopérera étroitement avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo dans le cadre de la préparation des missions intégrées, afin d'optimiser les retombées des activités des Nations Unies au Kosovo. La MINUK et l'équipe des Nations Unies au Kosovo continueront d'appliquer le cadre stratégique pour le Kosovo qui vise à promouvoir le principe d'inclusion au sein des municipalités multiethniques; à garantir aux rapatriés l'accès aux structures et mécanismes mis en place afin de leur assurer un retour et une réintégration durables; à contrôler le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes par les autorités kosovares; à appuyer l'engagement du pays envers les organes conventionnels; et à harmoniser les activités des organismes des Nations Unies dans la région de Mitrovica.

15. La MINUK continuera de travailler avec EULEX sur le plan technique dans le domaine de l'état de droit et avec la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo en ce qui concerne la mise en place des institutions, et maintiendra une coopération et des liens étroits avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) s'agissant de la sécurité et de la stabilité dans la région.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

16. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui

concerne les effectifs. On trouvera une définition des termes relatifs à chacune des six catégories à l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

17. L'administration et la direction de la Mission dans son ensemble sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Effectif approuvé 2011/12	1	2	7	7	3	20	11	4	35
Effectif proposé 2012/13	1	2	8	7	3	21	10	4	35
Variation nette	–	–	1	–	–	1	(1)	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-5 du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations)

Personnel recruté sur le plan national : baisse de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

18. Il est proposé que le poste P-5 de spécialiste des affaires politiques hors classe du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations soit réaffecté au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sous la forme d'un poste de coordonnateur hors classe. La MINUK ne comprend pas de cellule d'analyse conjointe dans sa structure organisationnelle et le coordonnateur hors classe sera chargé de renforcer la capacité de planification intégrée de la Mission et de permettre de mieux évaluer les risques que présente l'exécution du mandat. Il effectuera une analyse intégrée à court, à moyen et à long terme, et mettra au point des procédures qu'il appliquera pour optimiser la capacité analytique de la Mission. Il établira également des procédures et mettra en place un mécanisme de coordination pour favoriser les synergies entre les services de la MINUK et permettre une analyse intégrée des menaces et risques associés à l'exécution du mandat, de la sécurité et des questions liées au maintien de l'ordre. Il mettra au point des dispositifs permettant de surveiller et de recenser les tendances et d'assurer la coordination des mesures prises à la suite d'incidents touchant les minorités, ce qui l'amènera à étudier de nombreuses sources d'information, notamment les rapports présentés par les responsables gouvernementaux, les organisations de la société civile, les communautés locales, EULEX et l'OSCE, ainsi qu'à entretenir des contacts avec ces différents acteurs.

19. Il est également proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux) dans la mesure où l'incorporation du Bureau du Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général approuvée par l'Assemblée générale dans le cadre de son examen du projet de budget de la Mission pour 2011/12 (A/65/711) a permis de réduire les besoins en appui administratif.

Composante 1 : composante organique

20. Durant l'exercice, la Mission s'emploiera à promouvoir la réconciliation entre toutes les communautés du Kosovo ainsi que la coopération et le dialogue avec Belgrade, les voisins de la région et les organisations internationales.

21. Comme il est prévu dans le cadre de la réalisation escomptée 1.1, la MINUK observera les faits intervenus sur les plans politique et communautaire et en matière de sécurité qui influent sur les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la sous-région. Elle s'emploiera, dans le cadre de la préparation des missions intégrées, à resserrer sa coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Kosovo en vue de promouvoir l'intégration dans les municipalités multiethniques; de favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées; d'aider le Kosovo à coopérer avec les organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et à renforcer le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes; et de faciliter l'instauration d'un environnement favorisant le dialogue et la coopération entre les institutions et la société civile dans l'ensemble du Kosovo.

22. Comme prévu également au titre de la réalisation escomptée 1.2, la MINUK facilitera les arrangements concernant la participation du Kosovo à des initiatives et des accords internationaux et favorisera le dialogue entre Pristina et Belgrade au sujet de questions concrètes.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés au Kosovo

1.1.1 Augmentation du nombre de municipalités multiethniques qui appliquent un plan d'action local élaboré de manière participative, non exclusive et non sexiste (2010/11 : 0; 2011/12 : 3; 2012/13:4)

1.1.2 Augmentation du nombre de réunions et d'activités conjointes entre les institutions et les organisations de la société civile au nord et au sud de l'Ibar, notamment sur les questions relatives aux retours et d'ordre technique (2010/11 : 30; 2011/12 : 40; 2012/13: 45)

Produits

- Facilitation quotidienne du règlement de problèmes concrets rencontrés par les minorités et des relations entre communautés locales au Kosovo
- Réunions trimestrielles d'un groupe de travail pour favoriser les échanges d'information sur les municipalités multiethniques entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, et l'élaboration de stratégies visant à renforcer l'intégration de ces municipalités

- Présentation à la communauté internationale de rapports quotidiens et hebdomadaires portant sur toutes les municipalités, les questions liées aux communautés, notamment les retours, les mesures prises par les autorités kosovares pour renforcer la participation et la représentation des minorités dans les structures administratives locales, et le droit des communautés du Kosovo à l'expression sociale, culturelle et religieuse
- Réunions trimestrielles d'un groupe de travail afin de favoriser l'échange et la communication d'information sur les retours entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, et de répondre aux besoins des rapatriés
- Organisation d'au moins 12 réunions par an et communication avec les autorités de Pristina et des trois municipalités du nord au sujet de la fourniture d'un appui budgétaire, de la prestation des services publics et de l'accès des minorités ethniques à ces services
- Réunions trimestrielles d'un groupe de travail pour favoriser les échanges d'informations et la concertation entre les acteurs du système des Nations Unies et de la communauté internationale concernés s'agissant des activités de sensibilisation et la communication d'information sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment les inégalités entre hommes et femmes
- Traitement de 150 cas de violation présumée des droits de l'homme signalés au Groupe consultatif sur les droits de l'homme et transmis au Bureau des affaires juridiques
- Tenue de réunions hebdomadaires avec les trois municipalités du nord afin de faciliter les activités d'EULEX dans le nord du Kosovo et d'examiner des questions concrètes concernant la police, la douane, la justice, les frontières, le patrimoine serbe, les transports et l'infrastructure
- Contacts et échanges d'informations quotidiens sur les questions de sécurité avec les services compétents de la KFOR et de l'EULEX afin de coordonner les activités, notamment dans le nord du Kosovo
- Établissement de rapports quotidiens, hebdomadaires et spéciaux à l'intention de la communauté internationale, et notamment de l'OSCE et des organismes des Nations Unies au Kosovo, sur les questions de sécurité affectant les communautés, notamment par des contacts quotidiens avec la KFOR, l'OSCE, EULEX, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés
- Établissement de rapports quotidiens et hebdomadaires à l'intention de la communauté internationale, et notamment de l'OSCE et des organismes des Nations Unies au Kosovo, sur l'évolution de la situation politique au Kosovo
- Présentation de plus de 1 000 exposés sur l'évolution de la situation au Kosovo aux États Membres, à la KFOR, à EULEX, à l'OSCE, au Bureau de liaison de la Commission européenne et autres acteurs internationaux, dont des séances d'information quotidiennes organisées dans les trois municipalités du nord et régulièrement ailleurs au Kosovo en vue de tenir les parties prenantes informées et de coordonner l'action visant à promouvoir la réconciliation et l'intégration de toutes les communautés au Kosovo
- Publication de rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur les derniers événements au Kosovo
- Produits médiatiques visant à informer et à faire connaître et comprendre les faits nouveaux et les problèmes, notamment le droit de circuler librement, le droit au retour et la protection des minorités, les développements et processus politiques, le dialogue entre communautés, les questions de sécurité et les droits de l'homme, soit : 10 communiqués de presse; 12 messages d'intérêt public diffusés sur le Web et à la radio; le réseau radiophonique en modulation de fréquence de la MINUK (Ophelia FM) qui diffuse 24 heures par jour, 7 jours sur 7, en s'adressant aux minorités; et rapports de suivi quotidien des médias (2 éditions par jour, presse locale et internationale, télévision, radio, Internet) diffusés par courriel (plus 1 500 abonnés), bulletins diffusés sur le site Web et les réseaux sociaux et contacts quotidiens avec les médias)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration de la coopération et du dialogue entre le Kosovo et Belgrade, les voisins de la région et les organisations internationales

1.2.1 Réunions tenues avec Belgrade et Pristina sur les questions d'intérêt commun, comme les personnes portées disparues, le patrimoine culturel et les retours (2010/11 : 13 réunions; 2011/12 : 15 réunions; 2012/13 : 15 réunions)

1.2.2 Poursuite de la participation des autorités de Pristina aux initiatives et accords internationaux et régionaux auxquels Belgrade est également associée, (2010/11 : 61 réunions; 2011/12 : 60 réunions; 2012/13 : 60 réunions)

1.2.3 Augmentation du nombre de documents établis par le Kosovo sur l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme (2010/11 : 2; 2011/12 : 3; 2012/13 : 4)

Produits

- Appui au dialogue facilité par l'Union européenne et aux accords entre Belgrade et Pristina prévus par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/298, notamment en partageant la mémoire institutionnelle et le savoir-faire de la Mission à propos des questions qui pourraient être soulevées au cours du dialogue
- 18 réunions entre les hauts responsables de la MINUK et des autorités de Belgrade et de Pristina pour examiner des questions politiques d'intérêt commun
- Facilitation de la participation du Kosovo à une soixantaine de conférences et initiatives bilatérales et multilatérales au moyen de contacts avec les institutions locales et les parties prenantes et les organisations internationales, avant et après les manifestations et grâce à une association directe aux manifestations internationales, notamment celles organisées dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, de la Communauté de l'énergie, du réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est), de l'Espace aérien européen commun, du Conseil de coopération régionale, du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est et du Comité d'investissement d'Europe du Sud-Est
- Conseils et appui fournis aux institutions kosovares par le biais de réunions et d'échanges d'informations pour l'établissement de documents destinés aux organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et des mécanismes de suivi, tels que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits de l'enfant, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et le Mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, moyennant la participation à au moins quatre réunions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et des contacts hebdomadaires avec la Commission des personnes disparues du Kosovo, la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe et le Comité international de la Croix-Rouge
- Contacts bimensuels, facilitation et médiation avec les parties prenantes internationales et locales sur la protection des sites du patrimoine culturel et religieux au Kosovo
- 200 réunions entre les hauts responsables de la Mission et les États Membres, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies sur les questions touchant la relation entre Pristina, Belgrade, les voisins de la région et les organisations internationales

- Traitement et établissement de la documentation et des instruments juridiques pertinents concernant 1 000 demandes d'entraide judiciaire présentées conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec d'autres États par les institutions kosovares, des États Membres qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et EULEX durant l'exercice
- Traitement d'environ 900 demandes émanant des résidents du Kosovo, des pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et des bureaux de liaison, relatives à l'authentification et à l'homologation par la MINUK, entre autres, de documents d'état civil, de titres de pension et de documents académiques, qui doivent être utilisés dans les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo
- Traitement et établissement de la documentation, conformément à la législation applicable, concernant environ 12 demandes de diffusions d'avis de recherche internationaux ou notices rouges de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
- Traitement et renvoi de quelque 1 500 dossiers ouverts par INTERPOL (crime international et vols de véhicules) devant les autorités compétentes du Kosovo aux fins d'enquête
- Élaboration et conclusion de 5 accords entre la MINUK et les contingents de la KFOR concernant le transfert des locaux et des camps de la KFOR qui sont des biens collectifs ou publics
- Négociation et règlement d'une centaine de réclamations et affaires en suspens relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, qui sont transmises par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice

Facteurs externes

Le calme continue de régner dans la région. EULEX, l'OSCE et la KFOR continuent à prêter leur appui.

Tableau 2

Ressources humaines : composante organique

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Observateurs militaires</i>										
Effectif approuvé 2011/12										8
Effectif proposé 2012/13										8
Variation nette										–
<i>II. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2011/12										8
Effectif proposé 2012/13										8
Variation nette										–
<i>III. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel Volontaires recruté des Nations Unies</i>			
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>sur le plan national^a</i>	<i>des Unies</i>	Total	
Bureau des affaires politiques										
Postes approuvés 2011/12	–	1	2	1	–	4	6	2	12	
Postes proposés 2012/13	–	1	2	1	–	4	6	2	12	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau des affaires juridiques										
Postes approuvés 2011/12	–	1	4	6	1	12	2	–	14	

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes proposés 2012/13	–	1	4	6	1	12	2	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations									
Postes approuvés 2011/12	–	1	5	4	–	10	7	4	21
Postes proposés 2012/13	–	1	4	3	–	8	8	4	20
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	1	–	(1)
Bureau de liaison pour l'état de droit									
Postes approuvés 2011/12	–	–	2	4	1	7	6	2	15
Postes proposés 2012/13	–	–	2	4	1	7	6	2	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de Mitrovica									
Postes approuvés 2011/12	–	1	6	5	1	13	19	5	37
Postes proposés 2012/13	–	1	6	5	1	13	19	5	37
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des Nations Unies à Belgrade									
Postes approuvés 2011/12	–	1	2	1	2	6	4	–	10
Postes proposés 2012/13	–	1	2	1	2	6	4	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des Nations Unies à Skopje									
Postes approuvés 2011/12	–	–	–	1	1	2	2	–	4
Postes proposés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	(2)	(2)	–	(4)
Bureau du porte-parole et de l'information									
Postes approuvés 2011/12	–	–	2	–	–	2	9	1	12
Postes proposés 2012/13	–	–	2	–	–	2	9	1	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison militaire									
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	–	–	1	3	–	4
Postes proposés 2012/13	–	–	1	–	–	1	3	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2011/12	–	5	24	22	6	57	58	14	129
Postes proposés 2012/13	–	5	23	20	5	53	57	14	124

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile				
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(1)	(4)	(1)	–	(5)
Total (I à III)									
Effectif approuvé 2011/12									145
Effectif proposé 2012/13									140
Variation nette									(5)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (réaffectation de 1 poste P-5 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et suppression de 1 poste P-3, de 1 poste P-2 et de 1 poste d'agent des services généraux)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (suppression de 2 postes d'agent des services généraux, contrebalancée par la création d'un poste d'agent des services généraux)

Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (réaffectation de 1 poste P-5 et suppression de 1 poste P-2)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux)

23. Il est proposé de réaffecter un poste P-5 de spécialiste des affaires politiques hors classe au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en tant que coordonnateur hors classe. Le spécialiste des affaires politiques hors classe a essentiellement assumé les fonctions d'adjoint au Chef de cabinet et supervisé l'établissement des rapports sur les questions liées aux retours. Toutefois, la gestion du cabinet a été peu à peu rationalisée et les deux spécialistes à la classe P-5 devraient pouvoir gérer sans problème le quotidien en l'absence du Chef de cabinet. Les questions ayant trait aux retours seraient couvertes par le Spécialiste de l'information (P-3), qui s'occupe spécifiquement de ce sujet. Par ailleurs, les initiatives prises en ce qui concerne les retours ont été améliorées grâce au resserrement de la coopération avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et les autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies dans le cadre du processus de planification intégrée de la Mission, et grâce à la création d'un groupe de travail sur la question, auquel participe l'OSCE.

24. Il est aussi proposé de supprimer le poste P-2 d'informateur sur l'évolution de la situation, dans la mesure où l'expérience a montré que le personnel recruté sur le plan national est mieux placé pour avoir accès aux autorités municipales et gagner la confiance des populations locales. Dans le contexte actuel au Kosovo, les membres du personnel recruté sur le plan international ont souvent besoin d'aide pour s'acquitter de leurs tâches et la population rechigne à leur divulguer des informations confidentielles ou à leur faire autant confiance qu'à leurs collègues recrutés sur le plan national. Les fonctions qui étaient assignées à ce poste P-2, à savoir s'occuper des problèmes rencontrés par les minorités dans la région de

Gnjilane de manière opportune et efficace, seraient assumées par un agent des services généraux à recruter sur le plan national (voir par. 25 ci-dessous).

25. Il est en effet proposé de créer un poste d'assistant (programmes) recruté sur le plan national à la catégorie des services généraux. Cet assistant sera à même de suivre plus efficacement la situation des communautés minoritaires dans la région de Gnjilane qu'un membre du personnel recruté sur le plan international. Il entretiendrait des contacts avec les autorités municipales, les dirigeants politiques et communautaires, les anciens dans les villages, les organisations non gouvernementales et les représentants de la société civile et la police kosovare. Les éléments d'information obtenus à l'occasion des visites quotidiennes sur le terrain seraient communiqués le jour même et les acteurs internationaux au Kosovo seraient informés de l'évolution de la situation pour intervenir et prendre des mesures le cas échéant. La création de ce poste devrait améliorer la capacité de la MINUK de suivre de manière continue et cohérente la situation des minorités dans la région de Gnjilane, d'apporter l'aide nécessaire aux populations le moment voulu et de promouvoir et protéger leurs droits.

Bureau de liaison à Skopje

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes
(suppression de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes
(suppression de postes d'agent des services généraux)*

26. Il est proposé de supprimer quatre postes au Bureau des Nations Unies à Skopje : 1 poste P-3 (spécialiste des affaires politiques), 1 poste d'agent du Service mobile (assistant administratif) et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant administratif et assistant aux services linguistiques). Le Bureau de Skopje a été créé en tant que bureau d'appui régional pour la Mission, et à la suite de la restructuration et de la limitation des effectifs de la Mission en 2008/09, son rôle est devenu de rendre compte des questions de fond, notamment en établissant des revues de presse quotidiennes. Les fonctions actuelles du Bureau de Skopje seraient assumées par le personnel en place à l'état-major de la Mission à Pristina. La MINUK continuera d'entretenir des relations avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine depuis Pristina, en effectuant des visites si besoin est et s'efforcera d'obtenir l'assistance des organismes des Nations Unies à Skopje à cet égard, le cas échéant.

Composante 2 : appui

27. La composante appui de la Mission fournira des services efficaces et utiles sur les plans logistique, administratif et technique ainsi que sur le plan de la sécurité, pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat. En moyenne, 8 officiers de liaison, 8 membres de la Police des Nations Unies et 402 membres du personnel civil bénéficieront de ces services d'appui, qui porteront sur tous les domaines : administration du personnel, soins de santé, informatique et communications, opérations logistiques (y compris entretien des installations), transports terrestres et opérations d'approvisionnement, services généraux, visas et déplacements, gestion du matériel, documents et archives, ainsi que services de sécurité dans toute la zone de la Mission et mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline.

28. Au cours de l'exercice 2012/13, la composante appui s'emploiera à améliorer la gestion du matériel, conformément aux indicateurs de succès ci-après. Pour garantir au personnel de bonnes conditions de salubrité et assurer la sécurité des biens se trouvant dans ses bâtiments préfabriqués, la Mission rénovera trois des neuf bâtiments ayant besoin d'être réparés ou remis à neuf, la rénovation des six autres devant faire l'objet d'une évaluation ultérieure. Les trois bâtiments préfabriqués à rénover ont largement dépassé leur durée de vie prévue; ils ont des fuites et ne sont plus étanches.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

2.1.1 Amélioration de la gestion du matériel grâce à la réalisation de la totalité des objectifs fixés par les 3 grands indicateurs de résultat suivants :

a) responsabilités matérielles : inspection de la totalité des biens et inventaire de l'ensemble des stocks d'articles consommables; b) passation par pertes et profits et cession : 180 jours de délai de traitement, en privilégiant la cession par vente commerciale; c) Comité local de contrôle du matériel : 10 % au maximum de procédures de passation par pertes et profits durant plus de 12 mois et 90 jours pour le traitement des dossiers

2.1.2 Amélioration des services de communication en assurant 98 % de la transmission des données et des communications entre Pristina et Mitrovica (2010/11 : 90 %; 2011/12 : 95 %; 2012/13 : 98 %)

2.1.3 Traitement de toutes les eaux usées (30 m³ par jour) provenant des complexes du quartier général de la Mission, afin d'atténuer les effets sur l'environnement des activités opérationnelles de la Mission et de contribuer à la mise en œuvre de l'initiative écologique de l'ONU

Produits
Amélioration des services

- Inventaire physique de tous les biens et articles consommables, tenue à jour des informations figurant dans le système Galileo de gestion des stocks, élimination des divergences, clôture des procédures de passation par pertes et profits et de cession, traitement opportun des dossiers du Comité local de contrôle du matériel
- Remplacement de 2 liaisons numériques à hyperfréquences, dans le but d'accroître la fiabilité et l'efficacité de la transmission des données et des communications vocales
- Installation et entretien de stations d'épuration destinées à améliorer la gestion des eaux usées

Personnel militaire et civil et forces de police

- Déploiement, relève et rapatriement de 8 officiers de liaison et de 8 policiers des Nations Unies en moyenne
- Administration des contrats de 402 membres du personnel civil, soit 161 agents recrutés sur le plan international, 213 agents recrutés sur le plan national (dont 1 ayant un emploi de temporaire) et 28 Volontaires des Nations Unies

-
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline s'appliquant à l'ensemble du personnel militaire et civil et des forces de police y compris formation, prévention, surveillance et formulation de recommandations concernant les mesures correctives à prendre en cas de manquement

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation de 2 locaux utilisés par des membres du personnel civil à Pristina (complexe du quartier général et bureau d'appui à la sécurité pour la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général), d'un local à usage de bureaux à Mitrovica, d'un local à usage de bureaux à Belgrade et de 7 sites abritant des répéteurs
- Rénovation de 3 bâtiments préfabriqués

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 158 véhicules appartenant aux Nations Unies, soit 113 véhicules légers de transport de passagers, 14 véhicules 4 x 4 blindés, 4 ambulances, 4 autobus, 9 camions, 6 engins de manutention mobiles, 2 engins du génie mobiles, 6 véhicules lourds tous usages

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale et de 6 microterminaux VSAT, de 16 centraux téléphoniques, de 26 liaisons hertziennes, de 7 systèmes de visioconférence et de 34 répéteurs VHF
- Exploitation et entretien de 5 stations de radio FM et d'un studio de production et de radiodiffusion
- Remplacement d'un central téléphonique et de 30 téléphones portables DECT, dans un souci de compatibilité avec les technologies de téléphonie Internet

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 125 serveurs virtuels, 4 serveurs lames, 5 serveurs haut de gamme, 67 commutateurs, 31 routeurs, le matériel nécessaires à 40 réseaux locaux sans fil, 8 systèmes de sauvegarde, 8 systèmes de sécurité, 561 ordinateurs, 89 imprimantes, 50 expéditeurs numériques situés sur 6 différents sites à Pristina, Belgrade, Mitrovica et Pec et de 443 adresses électroniques
- Remplacement de 10 serveurs existants par un serveur lame évolutif et modulaire de meilleure qualité et prenant de moins de place

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'un dispensaire de niveau I à Pristina et d'un dispensaire de base à Mitrovica, offrant des examens radiologiques et des analyses de laboratoire, ainsi que des services de stabilisation d'urgence pour tout le personnel de l'ONU

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tout le personnel de l'ONU se trouvant dans la zone de la Mission
 - Évaluation de la sécurité des bureaux et des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité des logements pour tous les nouveaux arrivants et les membres du personnel ayant déménagé
 - Services d'appui et de gestion concernant le programme de sécurité sur le lieu de travail, moyennant la fourniture de conseils lors de réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, le contrôle régulier de la sécurité sur le lieu de travail, l'organisation de deux exercices d'évacuation en cas d'incendie pour l'ensemble du personnel de la Mission et la conduite régulière d'exercices pour tous les responsables de la sécurité en cas d'incendie
-

Facteurs externes

Le calme continue de régner dans la région. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (appui)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Groupe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2012/13	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Chef de l'appui à la Mission (y compris les bureaux d'appui régionaux situés à Belgrade et Mitrovica)									
Postes approuvés 2011/12	–	1	2	2	3	8	15	6	29
Postes proposés 2012/13	–	1	2	2	2	7	13	6	26
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	(3)
Services administratifs									
Postes approuvés 2011/12	–	–	5	5	17	27	36	–	63
Postes proposés 2012/13	–	–	5	5	17	27	35	–	62
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Services d'appui technique									
Postes approuvés 2011/12	–	–	3	1	20	24	55	4	83
Postes proposés 2012/13	–	–	3	1	20	24	54	4	82
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Total partiel, Division de l'appui à la Mission									
Postes approuvés 2011/12	–	1	10	8	40	59	106	10	175
Postes proposés 2012/13	–	1	10	8	39	58	102	10	170

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(4)	–	(5)	
Section de la sécurité										
Postes approuvés 2011/12	–	–	–	2	26	28	43	–	71	
Postes proposés 2012/13	–	–	–	2	26	28	43	–	71	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2011/12	–	1	11	10	66	88	149	10	247	
Postes proposés 2012/13	–	1	11	10	65	87	145	10	242	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(4)	–	(5)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Emplois de temporaire proposés ^b 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	11	10	66	88	150	10	248	
Effectif proposé 2012/13	–	1	11	10	65	87	146	10	243	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(4)	–	(5)	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 4 postes (suppression de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et reclassement de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Bureau du Chef de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (reclassement de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national et suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

29. Le Bureau du Chef de l'appui à la Mission supervise les services médicaux, le Groupe du budget et du contrôle des coûts, le Groupe de l'appui aux Volontaires des

Nations Unies et le personnel d'appui des bureaux régionaux de Belgrade et Mitrovica.

30. Au sein des Services médicaux, il est proposé de reclasser un poste d'assistant médical (agent des services généraux recruté sur le plan national) en poste de médecin (administrateur recruté sur le plan national). Le titulaire serait chargé de soigner les malades au quotidien, d'assurer la liaison avec les établissements médicaux locaux et régionaux, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organismes des Nations Unies, de donner des conseils au Chef des services médicaux au sujet de la situation épidémiologique au Kosovo et des risques sanitaires que court le personnel de la Mission, ainsi que de traduire en anglais, à partir des langues vernaculaires, des documents médicaux confidentiels.

31. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant informatique (Service mobile) du bureau de Mitrovica au Bureau du Chef des services d'appui technique à Pristina. Les besoins en matière d'appui informatique du bureau de Mitrovica seraient pris en charge par le personnel travaillant déjà à la Section des communications et de l'informatique de Pristina.

32. Il est en outre proposé de supprimer un poste d'assistant administratif et un poste de chauffeur (agents des services généraux) au Bureau de liaison à Skopje, en raison de la fermeture de ce bureau.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

33. Le Bureau du Chef des services administratifs supervise les services administratifs de la MINUK, qui comprennent la Section des finances, la Section des services généraux, la Section du personnel et la Section des achats.

34. À la Section des services généraux, il est proposé de supprimer un poste d'assistant services de voyage (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe des voyages, des visas et du contrôle des déplacements. Les tâches qui incombent à l'assistant services de voyage – conseiller le personnel de la Mission pour tout ce qui touche à l'organisation des voyages, aux droits et procédures; recevoir des offres, établir des ordres de mission; et tenir les dossiers – seraient assumées par un fonctionnaire chargé des voyages et par deux assistants (contrôle des déplacements). Par ailleurs, une application souple des dispositions en place au sein de la Section des services généraux permet d'employer à titre temporaire, en période de travail intense, du personnel détaché par d'autres services.

Services d'appui technique

Personnel recruté sur le plan international : pas de modification nette [suppression de 1 poste du Service mobile et transfert de 1 poste du Service mobile depuis le bureau de Mitrovica (Bureau du Chef de l'appui à la Mission)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

35. Le Bureau du Chef des Services d'appui technique supervise les services d'appui technique de la Mission qui se composent de la Section des communications et de l'informatique et de la Section de la logistique.

36. Il est proposé d'étoffer le Bureau du Chef des Services d'appui technique à Pristina en y créant un poste d'assistant administratif (Service mobile) issu de la réaffectation d'un poste du Service mobile de la composante appui du Bureau de Mitrovica du Bureau du Chef de l'appui à la Mission. Actuellement, le Bureau du Chef des services d'appui technique compte un poste P-5 mais pas de postes auxiliaires. Le Chef du Bureau a besoin d'un appui administratif pour que les services d'appui technique de la Mission réalisent leurs objectifs et honorent leurs engagements. L'assistant administratif serait chargé d'apporter un appui administratif et logistique au Chef, de coordonner divers rapports et activités des sections rendant compte à ce dernier et de coordonner les activités d'un entrepôt centralisé. Il serait en outre chargé d'assurer la communication entre les services d'appui technique et d'autres bureaux de la Mission et de s'acquitter de toute autre tâche administrative, notamment d'assurer le secrétariat des comités de la MINUK présidés par le Chef des Services d'appui technique. L'assistant administratif serait en outre le coordonnateur désigné de la Commission d'enquête.

37. Au sein de la Section de la logistique, il est proposé de supprimer un poste d'assistant aux transports (Service mobile) et un poste de mécanicien auto (agent des services généraux recruté sur le plan national), rendus superflus par l'externalisation des services d'entretien, qui a permis de réduire la charge de travail.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	318,1	361,7	364,9	3,2	0,9
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	742,4	369,6	375,1	5,5	1,5
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	1 060,5	731,3	740,0	8,7	1,2
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	24 478,6	27 515,1	27 924,4	409,3	1,5
Personnel recruté sur le plan national	7 873,4	6 504,5	8 053,0	1 548,5	23,8
Volontaires des Nations Unies	1 048,3	1 140,6	1 314,6	174,0	15,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	31,3	28,8	34,1	5,3	18,4
Total partiel	33 431,6	35 189,0	37 326,1	2 137,1	6,1
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–

Consultants	215,7	283,3	262,3	(21,0)	(7,4)
Voyages	1 006,3	627,6	675,4	47,8	7,6
Installations et infrastructures	4 600,4	4 083,8	3 820,3	(263,5)	(6,5)
Transports terrestres	1 768,4	706,2	715,2	9,0	1,3
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	2 271,9	1 572,0	1 600,4	28,4	1,8
Informatique	1 668,1	1 205,4	1 135,2	(70,2)	(5,8)
Santé	159,8	131,0	202,9	71,9	54,9
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 684,3	385,2	485,4	100,2	26,0
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	13 374,9	8 994,5	8 897,1	(97,4)	(1,1)
Total brut	47 867,0	44 914,8	46 963,2	2 048,4	4,6
Recettes provenant des contributions du personnel	4 605,1	4 381,3	3 767,5	(613,8)	(14,0)
Total net	43 261,9	40 533,5	43 195,7	2 662,2	6,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	47 867,0	44 914,8	46 963,2	2 048,4	4,6

B. Gains d'efficacité

38. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 tiennent compte des mesures d'efficacité suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesures prises</i>
Rationalisation des fonctions d'appui	260,0	Réduction des effectifs chargés de l'appui à la Mission (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) par la rationalisation de l'appui administratif et de l'administration des voyages et la sous-traitance de l'entretien des véhicules
Transports terrestres	102,0	Le contrat de sous-traitance pour l'entretien des véhicules de la Mission porte à la fois sur les pièces et la main-d'œuvre. La mesure d'efficacité consiste à faire en sorte que la Mission fournisse au sous-traitant des pièces achetées par le biais de contrats-cadres pour un meilleur rapport coût-efficacité. Par ailleurs, l'affection des véhicules a été revue pour réduire le nombre de véhicules en service et par conséquent la consommation de carburant et les coûts d'entretien.
Informatique	37,8	Des économies ont été rendues possibles par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, dont : le recours à un processus de consolidation des systèmes, la centralisation des opérations par la virtualisation des postes de travail et la mise en place et l'application du

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesures prises</i>
		principe « un seul appareil informatique » pour réduire le nombre d'appareils utilisés et par conséquent, les dépenses liées aux licences d'entreprise.
Total	399,8	

C. Taux de vacance de postes

39. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses réelles 2010/11</i>	<i>Dépenses prévues 2011/12</i>	<i>Dépenses proposées 2012/13</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Police des Nations Unies	–	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	13,9	12,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	9,1	10,0	5,0
Agents des services généraux	2,2	1,0	1,0
Volontaires des Nations Unies	10,7	8,0	8,0
Emplois de temporaires ^a			
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–

^a Un emploi financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

40. Compte tenu du taux de vacance de postes effectif pour les officiers de liaison et les membres de la Police des Nations Unies au cours de l'exercice 2010/11, on estime qu'ils seront tous déployés pendant l'exercice budgétaire. Le taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan international est passé de 12 % au cours de l'exercice 2011/12 à 10 % en 2012/13 compte tenu du taux moyen de vacance de 10,3 % entre juillet et décembre 2011 et de la proposition de supprimer quatre postes d'agent recruté sur le plan international dans le budget 2012/13. Le taux de vacance pour les administrateurs recrutés sur le plan national a été ramené à 5 % en 2012/13 contre 10 % en 2011/12, tous les postes ayant été pourvus entre juillet et décembre 2011. Les taux de vacance de 1 % pour les agents des services généraux et de 8 % pour les Volontaires des Nations Unies resteront identiques à ceux du budget 2011/12, entre juillet et décembre 2011 le taux moyen se situant respectivement à 1,4 % et 7,1 %.

D. Formation

41. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont les suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	90,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	149,7
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	36,6
Total	276, 3

42. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>
Formation interne	134	40	55	28	40	110	–	–	–
Formation externe ^a	93	24	42	34	16	12	3	–	–
Total	227	64	97	62	56	122	3	–	–

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

43. Le plan de formation pour l'exercice 2012/13 tient compte d'une évaluation des besoins dans ce domaine pour la composante organique, du renouvellement de la certification au maniement des armes à feu, du programme de protection rapprochée pour le personnel de sécurité et de la formation polyvalente visant à faciliter l'organisation des carrières et la mobilité dans la composante appui. La MINUK formera en interne 110 agents recrutés sur le plan national dans plusieurs domaines et cette formation sera assurée par des agents recrutés sur le plan national et international qui auront été eux-mêmes préalablement formés. D'autres projets de formation portent sur les normes comptables IPSAS, la gestion et les communications et l'informatique et prennent également la forme de formations en ligne et de formations de formateurs. Les membres du personnel travaillant dans l'entrepôt centralisé et ceux du Groupe de la gestion des projets se verront proposer une formation leur permettant de mettre en œuvre le nouveau concept de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le programme de formation facilitera la

rationalisation des opérations et des méthodes de travail. La formation interne sera favorisée, le recours à la formation externe ne devant intervenir que lorsque la formation ne peut être assurée en interne.

III. Analyse des variations¹

44. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	409,3	1,5 %

- **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

45. L'augmentation des ressources nécessaires tient principalement à la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international et, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, à l'inclusion de crédits pour les frais de voyage au titre du congé de détente du personnel recruté sur le plan international entre Pristina et le lieu désigné pour le congé de détente (Ljubljana, Slovénie).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 548,5	23,8 %

- **Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements et des catégories de classe**

46. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par une révision à la hausse de 6,7 % du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1^{er} février 2011, ainsi que par une hausse du niveau moyen des postes du personnel recruté sur le plan national (G-5, échelon 9, appliqué au présent budget, contre G-4, échelon 8, pour le budget 2011/12) compte tenu de la classe et de l'échelon moyens effectifs du personnel recruté sur le plan national au 31 décembre 2011.

47. L'augmentation globale des ressources nécessaires est en partie compensée par une réduction nette de six postes pour les effectifs recrutés sur le plan national résultant de la suppression de sept postes d'agent des services généraux et de la création proposée d'un poste supplémentaire d'administrateur recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	174,0	15,3 %

- **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins 5 % ou 100 000 dollars.

48. L'augmentation des ressources nécessaires est due à l'accroissement du nombre de Volontaires des Nations Unies rapatriés et déployés, sur la base des informations fournies par les Volontaires en poste (15 prévus au budget 2012/13 contre 10 au budget 2011/12).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5,3	18,4 %

• **Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements et des catégories de classe**

49. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par une révision à la hausse de 6,7 % du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1^{er} février 2011, ainsi que par une hausse du niveau moyen des postes du personnel recruté sur le plan national (G-5, échelon 9, appliqué au présent budget, contre G-4, échelon 8, pour le budget 2011/12).

	<i>Variation</i>	
Consultants	(21,0)	(7,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

50. La baisse des ressources nécessaires s'explique par l'intervention d'un nombre inférieur de formateurs pendant l'exercice 2012/13.

	<i>Variation</i>	
Voyages au titre de la formation	47,8	7,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

51. L'augmentation des ressources nécessaires est principalement due aux voyages au titre de la formation des fonctionnaires de la composante organique, sur la base des conclusions d'une évaluation du programme de formation.

52. L'augmentation globale des ressources nécessaires est en partie compensée par une diminution des voyages au titre de la formation pour la composante appui à la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(263,5)	(6,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

53. La réduction des ressources nécessaires s'explique principalement par la suppression des crédits au titre des services de construction, aucun chantier n'étant prévu en 2012/13, alors que le budget 2011/12 prévoyait la construction d'une nouvelle entrée pour le quartier général de la Mission. Par ailleurs, les ressources nécessaires au titre des services d'entretien et de la location de matériel de bureau ont également diminué grâce à la réduction prévue des coûts contractuels des services de nettoyage et de la location des photocopieurs.

54. La réduction globale des ressources nécessaires est en partie annulée par une augmentation des crédits au titre des services de sécurité à la suite de l'augmentation prévue de 18 % du coût horaire des agents de sécurité contractuels et de l'affectation de trois agents de sécurité supplémentaires à deux stations de télécommunications abritant un répéteur et à la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(70,2)	(5,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

55. La réduction des ressources nécessaires s'explique par une diminution de la quantité de matériel à remplacer et de son coût ainsi que par une diminution du nombre de licences d'entreprise utilisées, le nombre d'appareils informatiques ayant été réduit grâce à la consolidation des systèmes, à la centralisation des opérations par la virtualisation des postes de travail et à un ratio de répartition d'un meilleur rapport coût-efficacité.

56. La réduction globale des ressources nécessaires est en partie annulée par l'acquisition de nouveaux progiciels essentiels à la capacité opérationnelle de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Santé	71,9	54,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

57. L'augmentation des ressources s'explique principalement par la nécessité de reconstituer le stock de fournitures médicales. Les effectifs de la Mission ayant été réduits en 2008/09, un stock résiduel a été partiellement utilisé en 2010/11, mais il sera complètement épuisé en 2011/12 et il faudra le reconstituer, conformément aux directives établies.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériels divers	100,2	26,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

58. La variation s'explique principalement par l'augmentation des ressources nécessaires à la réalisation d'un audit externe conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que par la souscription à un service commercial de suivi des prix des carburants et des fournisseurs locaux de carburants.

IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

59. **La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au**

Kosovo porte sur l'ouverture d'un crédit de 46 963 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et la mise en recouvrement dudit montant.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions intersectorielles

(Résolution 65/289)

Décision ou demande

Mesures prises

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15).

La Mission a organisé, à l'intention des sections organiques et d'appui, des séances de formation portant sur les cadres de budgétisation axée sur les résultats et, plus généralement, sur l'établissement d'un budget.

Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 17).

Des économies d'échelle seront réalisées grâce à la mise en place d'un entrepôt centralisé, ce qui évitera que chaque section ait à gérer son propre entrepôt. Des formations polyvalentes, nécessaires au bon fonctionnement des unités ayant fusionné, contribueront également aux économies d'échelle, puisqu'un effectif moins important pourra s'acquitter de tout un éventail de tâches. La Mission continuera de chercher à s'approvisionner auprès d'autres missions avant d'envisager d'acheter à des fournisseurs. Les dossiers archivés seront envoyés à la Section des archives et de la gestion des dossiers au Siège de l'ONU et ne se traduiront plus par des dépenses d'entreposage pour la Mission.

Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31).

La Mission a procédé à une évaluation des besoins en matière de formation et engagé des consultants pour dispenser des formations internes, rendant ainsi accessibles les possibilités de formation à un plus grand nombre de membres du personnel (recrutés tant sur le plan national que sur le plan international) à un coût réduit. Elle a encouragé la participation du personnel aux programmes de formation en ligne du Bureau de la gestion des ressources humaines, ainsi qu'à d'autres

	programmes de même type. Elle a massivement investi dans la formation du personnel aux technologies de l'information et des communications, et dans des formations polyvalentes internes, afin de donner au personnel les compétences requises pour assurer la continuité de la prestation de services dans tous les secteurs ayant fait l'objet d'une compression d'effectifs.
Constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32).	La Mission met constamment l'accent sur le renforcement des capacités nationales. En 2010/11, 62 membres du personnel recruté sur le plan national ont participé à divers programmes de formation, contre 20 en 2009/10. Il est prévu de dispenser en 2012/13 des formations à 122 membres du personnel recruté sur le plan national.
Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante, et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40).	Aucun contingent de l'ONU n'est présent au Kosovo mais la Mission dispose de rations d'urgence, conformément aux règles en vigueur.
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41).	Le contrôle et l'évaluation des contrats portant sur les rations sont en totale conformité avec les normes établies pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies.
Engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42).	La Mission a commencé à appliquer les nouveaux ratios standard et entend pleinement les mettre en œuvre d'ici à la fin de l'exercice 2011/12. La Mission offre actuellement sur chacun de ses sites le niveau de service standard de l'ONU en termes de communications satellitaires et l'accès à Internet est le meilleur disponible sur le marché local.
Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44).	La Mission a, dans la mesure du possible, recours à des contrats-cadres. Au cours de l'exercice 2010/11, ces derniers ont représenté 21,2 % des commandes passées.
Tient à souligner qu'en cas d'infraction aux règles, les mesures appropriées seront prises dans le cadre des pouvoirs dévolus au Secrétaire général, étant entendu que les membres des contingents nationaux relèvent de la juridiction pénale et disciplinaire établie par la	La structure de la Mission ne comporte pas de contingent.

législation de leur État (par. 57).

Souligne que tous les actes d'exploitation ou d'agression sexuelle doivent faire l'objet d'une enquête et être sanctionnés sans délai, dans le respect de la légalité et conformément aux mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et les États Membres (par. 58).

Prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64).

Prend note avec satisfaction des dispositions prises pour empêcher que des accusations non fondées de comportement répréhensible ne portent atteinte au crédit des missions de maintien de la paix des Nations Unies, des pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police ou du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des mesures soient prises promptement pour rétablir la réputation et le crédit de l'opération de maintien de la paix, du pays fournisseur de contingents ou d'effectifs de police ou du personnel de maintien de la paix concernés lorsqu'il a été établi que les accusations de faute n'étaient pas fondées (par. 68).

Note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75).

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour

Il n'existe aucun cas d'exploitation ou d'agressions sexuelles en souffrance.

La Mission a intégré la question de l'exploitation et des agressions sexuelles dans les réunions d'information organisées à l'intention de l'ensemble de son personnel par l'Équipe Déontologie et discipline. Des documents de sensibilisation et des recommandations relatifs à la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles figurent également sur l'intranet de la Mission et sur son site Web www.unmikonline.org.

Tout comportement répréhensible est signalé à l'organe disciplinaire concerné qui prend les mesures nécessaires. Aucune accusation non fondée ne peut ainsi entacher le crédit de la Mission et de l'Organisation. Si les accusations se révèlent non fondées, des mesures sont prises dans les meilleurs délais pour rétablir la réputation du personnel injustement soupçonné.

D'importants progrès ont été faits au niveau de la gestion des biens durables et non durables. Les quatre recommandations du Comité ont été prises en compte et la Mission a désormais atteint le niveau souhaité ou toléré s'agissant des indicateurs clefs des résultats. Les contrôles internes ont été renforcés et les résultats obtenus en matière de vérification des inventaires physiques, de correction des écarts et de cession sont à présent à hauteur des objectifs définis dans les indicateurs clefs.

La Mission a pris des mesures visant à renforcer les contrôles internes pour ce qui est de la gestion de son matériel. Les résultats obtenus en matière de

vérification des inventaires physiques, de correction des écarts et de cessions sont à présent à hauteur des objectifs des indicateurs clefs.

l'Organisation (par. 76).

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions intersectorielles

(A/65/743)

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et de l'efficacité de l'utilisation des ressources, plutôt qu'en fonction du taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources (voir A/63/746, par. 16). Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui peut traduire des retards d'exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (voir A/65/743/Add.6, par. 8 et 9). (par. 19)

S'agissant de la gestion financière, le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera au cours des prochains exercices. Il demeure toutefois préoccupé par le fait que le Comité des commissaires aux comptes continue de cerner des problèmes systémiques et récurrents et s'inquiète de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Le Comité souligne aussi qu'il existe un lien étroit entre l'action menée par la direction en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (A/65/782,

La Mission est déterminée à gérer et utiliser les fonds de manière rationnelle et efficace. L'accent est mis sur la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, conformément au mandat de la Mission.

La direction a pris des mesures concertées pour garantir la mise en œuvre des recommandations approuvées des commissaires aux comptes. Sur 29 recommandations, 26 ont été intégralement appliquées. Le Comité des commissaires aux comptes a confirmé que la mise en œuvre des 3 dernières était en cours.

par. 12). (par. 20)

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités. (par. 22)

Le Comité consultatif salue les mesures prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme l'a souligné le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport sur les opérations de maintien de la paix [A/65/5 (Vol. II)], des problèmes persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime par exemple que les produits présentés dans les projets de budget de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à la présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Conscient du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau la faisabilité des cadres logiques, en particulier dans le contexte des opérations de maintien de la paix. (par. 26)

Étant donné le montant des dépenses de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants. (par. 27)

Le Comité consultatif note que les prévisions de la Banque mondiale concernant les taux de change ont été utilisées pour estimer les dépenses relatives aux traitements qui seront versés au personnel recruté sur le plan national pendant l'exercice en cours, mais que les

La Mission tient compte des contraintes budgétaires et justifie ses propositions de réaffectation de ressources. La Division du financement des opérations de maintien de la paix du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité examine les demandes de réaffectations présentées par la Mission avant que les avis d'allocation de crédits ne soient approuvés.

Le Comité des commissaires aux comptes a noté les progrès réalisés au niveau de l'élaboration du cadre logique de la MINUK.

Le présent rapport contient des informations sur les gains d'efficacité souhaitables. La MINUK a fait d'importants progrès en la matière au cours des deux derniers exercices budgétaires grâce à la mise en œuvre de son plan de soutien logistique, et notamment au regroupement des locaux et à l'externalisation, jugée plus économique, de certaines composantes du soutien logistique.

Le taux de change utilisé pour déterminer les traitements du personnel recruté sur le plan national en 2012/13 correspond au taux de change opérationnel de l'ONU qui était en vigueur au 1^{er} décembre 2011.

taux de change opérationnels de l'ONU ont servi à l'établissement des prévisions de dépenses des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2011/12 (A/65/715, par. 26). S'agissant du rapport sur les mesures visant à contrecarrer les effets des fluctuations des taux de change sur la présentation des budgets des opérations de maintien de la paix et la gestion des comptes des missions, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269, le Comité a été informé par le Contrôleur que ledit rapport serait présenté à l'Assemblée à la partie principale de sa soixante-sixième session, ce qui laisserait le temps de formuler une réponse détaillée et de prendre en considération toutes les questions. (par. 29)

Comme indiqué au paragraphe 43, le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus nécessaires. Il continue en outre d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (voir A/64/660, par. 19). (par. 30)

Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 révèlent la mesure dans laquelle un grand nombre de postes dans les missions de maintien de la paix sont restés vacants pendant de longues périodes. Cette situation a également été mentionnée dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix. Le Comité y a estimé qu'elle pourrait indiquer que les postes en question ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent [A/65/5 (Vol. II), par. 218]. Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes et, en particulier, avant qu'il ne soit proposé à l'Assemblée générale de créer de nouveaux postes. (par. 43)

Étant donné l'importance que revêtent des informations à jour et exactes pour une gestion efficace des ressources humaines, le Comité consultatif estime, au vu de l'importance des écarts enregistrés concernant les vacances de poste, qu'il faut en analyser les causes et y remédier. (par. 44)

Au cours des trois derniers exercices, la MINUK a réduit sa composante civile dont l'effectif est passé de 494 postes autorisés pour l'exercice 2009/10 à 412 pour l'exercice 2011/12, ce qui représente une diminution de 82 postes. En outre, la suppression de 10 postes a été proposée dans le projet de budget 2012/13.

La façon dont la Mission gère ses vacances de poste est conforme à la recommandation du Comité consultatif.

L'enregistrement en temps voulu des mouvements de personnel et de la durée d'occupation des postes permet à la Mission d'éviter les écarts concernant les taux d'occupation des postes.

Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés dont le nom figure dans les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers une phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance de postes et des délais de recrutement. Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, sont coûteuses (voir A/64/660, par. 42). (par. 47)

Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en place en temps voulu du système électronique de gestion des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, il espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces. (par. 62)

Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage la poursuite des efforts devant permettre de garantir que la fourniture de rations se fait de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité établies pour toutes les opérations de maintien de la paix. (par. 65)

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si des biens pouvant être acquis au moyen de contrats-cadres sont adaptés à certaines régions. Les conditions environnementales existantes devraient également constituer un facteur à prendre en considération dans la détermination de cycles appropriés de remplacement de l'équipement pour chaque opération de maintien de la paix. (par. 68)

Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation de la flotte aérienne et les faibles taux d'occupation des aéronefs dans certaines missions [A/65/5 (Vol. II), par. 238 à 250]. Il prend note également des conséquences financières de la hausse du prix des carburants d'aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/738, par. 6). Le Comité compte que les

La MINUK a réduit son taux de vacance de postes et raccourci de manière importante les délais de recrutement en employant du personnel issu de missions en transition ou dont le nom figure dans les fichiers. Le taux de vacance de postes réel a diminué, passant d'une moyenne réelle de 13,9 % pour le personnel recruté sur le plan international au cours de l'exercice 2010/11 à 10 % au cours des six premiers mois de l'exercice 2011/12.

Le système électronique de gestion des carburants est en place à la MINUK depuis 2002. Aucun cas de fraude aux carburants n'a été relevé.

Les boîtes de rations de secours destinées au personnel de la MINUK sont achetées au moyen du contrat-cadre.

Les documents d'appel d'offres de la MINUK prévoient le respect des normes de l'Union européenne, notamment en matière environnementale, pour tous les biens et services fournis à la Mission.

La MINUK n'effectue pas d'opérations aériennes.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

initiatives mentionnées par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines. (par. 86)

Le Comité consultatif est préoccupé de constater que la majorité des missions n'ont pas encore fini d'établir leur plan de formation obligatoire. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif. (par. 114)

Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, de l'autre. Il considère comme des pas en avant, à cet égard, l'établissement de priorités stratégiques en matière de formation au maintien de la paix et la règle selon laquelle chaque mission doit avoir son propre plan de formation correspondant à ses besoins particuliers, afin de veiller à l'établissement de ce lien. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions seront fondées sur des priorités bien cernées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission. (par. 115)

Vu l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/63/746, par. 63). (par. 135)

La MINUK a mené à bien un plan de formation pour l'exercice en cours.

Les crédits demandés pour le budget 2012/13 reposent sur une analyse des besoins en matière de formation.

Les plans de formation de la MINUK pour 2011/12 et 2012/13 privilégient la formation interne à la formation externe, le recours à la seconde formule étant limité à la transmission de compétences de haut niveau ne pouvant être assurée en interne.

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(A/65/743/Add.4)

*Demandes ou recommandations**Mesures prises*

Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général relatives à la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des

La MINUK continue de redoubler d'effort pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux actifs non localisés.

commissaires aux comptes relatives à cette mission (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II), qui font l'objet des paragraphes 45 et 46 ci-après. Son rapport (A/65/782) porte sur celui que les commissaires aux comptes ont présenté sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice financier clos le 30 juin 2010. **Le Comité déclare une fois de plus qu'il faut que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées sans délai** (par. 3).

Dans son rapport du 28 janvier 2011 au Conseil de sécurité, le Secrétaire général informait le Conseil que le début du dialogue facilité par l'Union européenne entre les représentants de Belgrade et de Pristina, dont l'Assemblée générale s'était félicitée dans sa résolution 64/298, avait été retardé par les événements intervenus au Kosovo fin 2010 (voir S/2011/43, par. 3 et 15). La MINUK se déclare prête à apporter son concours au dialogue, en partageant sa mémoire institutionnelle et ses compétences particulières dans les domaines qui pourraient être abordés, et à intensifier encore ses contacts avec les facilitateurs de l'Union européenne une fois que les pourparlers auront commencé. Le Comité consultatif estime, d'après le projet de budget, qu'en en étant actuellement au stade des préparatifs, on ne peut pas prévoir les effets du dialogue sur les activités que la Mission mènera en 2011/12, et que, par conséquent, l'incidence de ce processus n'est pas directement prise en compte dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats du projet de budget (A/65/711, par. 11). **Le Comité consultatif compte que lorsque le dialogue aura commencé, la Mission apportera l'appui escompté au processus et en tiendra compte dans ses cadres de budgétisation axée sur les résultats** (par. 16).

La principale cause de la baisse, pour 2011/12, du montant des ressources nécessaires est l'application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en décembre 2010, qui correspond, par comparaison avec le budget 2010/11, à une hausse de 9,1 % du cours du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, susceptible de réduire le coût des dépenses effectuées en euros (par. 20).

Le Comité consultatif note à cet égard qu'alors que la hausse de 4,9 % de l'euro par rapport au dollar a entraîné une augmentation du coût des dépenses effectuées en euros pendant l'exercice 2009/10 (voir par. 6 ci-dessus), la hausse du dollar de 9,1 % par

La Mission continuera d'appuyer le dialogue facilité par l'Union européenne entre Pristina et Belgrade que l'Assemblée générale appelle de ses vœux dans sa résolution 64/298. En 2010, à la suite d'un échange de lettres avec le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le Secrétaire général a indiqué à l'Union européenne que l'ONU était prête à contribuer au dialogue et la MINUK fait partie du groupe directeur mis en place dans le cadre du processus, depuis la formation du groupe en 2011.

La MINUK continuera de partager sa mémoire institutionnelle et ses compétences dans les domaines abordés dans le cadre du dialogue et a inclus un produit connexe dans ses cadres de budgétisation axée sur les résultats des services organiques pour 2012/13. La Mission prévoit d'être en mesure d'apporter un soutien continu au dialogue sans avoir recours à des ressources supplémentaires.

Par ailleurs, si les accords auxquels il serait possible de parvenir dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne sont susceptibles d'avoir des effets sur les activités de la Mission au cours de l'exercice 2012/13, il n'est pas possible à ce stade de prévoir la nature ni la portée de tels effets.

Le taux de change appliqué en 2012/13 est le taux de change opérationnel de l'ONU qui était en vigueur en décembre 2011.

rapport à l'euro a réduit le montant des crédits nécessaires actuellement prévus dans le projet de budget 2011/12 (voir par. 20 ci-dessus). **Le Comité consultatif note que l'application des taux de change opérationnels de l'ONU a eu une incidence considérable sur le budget et les dépenses de la Mission** (par. 21).

Le Comité consultatif veut croire que l'externalisation de fonctions et la réduction du nombre de postes qui en résulte ne nuiront pas à l'exécution du mandat de la Mission (par. 28).

La MINUK a externalisé les services de sécurité, d'entretien des locaux et des véhicules, de traduction, de nettoyage et de voyage sur des lignes commerciales, sans incidence préjudiciable manifeste, à ce jour, sur l'exécution de son mandat. Les prestations du fournisseur chargé de l'entretien des véhicules depuis en novembre 2010 font l'objet d'une étroite surveillance.

Le Comité consultatif a appris qu'il avait été envisagé d'ajouter une phase 5 après la fin de la phase 4 du plan de soutien logistique de la Mission. Après avoir demandé des précisions, il a été informé que cette phase supplémentaire comprendrait les éléments suivants :

- | | |
|--|---|
| <p>a) Modernisation de l'infrastructure concernant la technologie de l'information et des communications et externalisation de services sur le marché local. Ces mesures devraient réduire sensiblement la taille de l'infrastructure de la Mission tout en débouchant sur des résultats conformes aux normes les plus récentes et permettre une réduction des postes de 5 à 10 %; ces économies apparaîtraient dans le projet de budget 2012/13;</p> | <p>a) La modernisation de l'infrastructure informatique n'a été que partielle en raison des efforts déployés pour réduire les coûts opérationnels. Le remplacement d'un système radio analogique, de liaisons hertziennes, d'ordinateurs, d'imprimantes, d'expéditeurs et de réseaux numériques et de dispositifs d'optimisation de la sécurité a été repoussé.</p> |
| <p>b) Acquisition de capacités spécialisées dans le domaine médical : la Mission offre à son personnel des soins de santé de niveau II en faisant appel à des vacataires (laboratoire d'analyses médicales, services de radiologie, de cardiologie et de gynécologie) en attendant qu'EULEX ouvre un établissement permanent de niveau II. Cependant, EULEX a maintenant confirmé qu'il ne lui serait pas possible de mettre en place un tel établissement et aucun service fiable dans ces domaines n'est disponible au Kosovo. La Mission proposera donc que les capacités internes dans ces trois domaines soient régularisées dans le projet de budget pour 2012/13;</p> | <p>b) Depuis la réduction de sa taille au cours de l'exercice 2008/09, la Mission gère un centre médical de niveau I avec l'aide de vacataires pour les services de radiologie, d'analyses médicales, de cardiologie, de gynécologie, ainsi que d'un radiologue et d'un médecin. Le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix vont, de concert avec la MINUK, étudier d'autres solutions.</p> |
| <p>c) Déménagement du bureau régional de Mitrovica dans des locaux disponibles sur le marché, les locaux actuels étant en propriété collective et n'étant pas aux normes sur le plan sanitaire et sur celui de la sécurité.</p> | <p>c) La Mission s'est entendue avec EULEX pour transférer le bureau régional de Mitrovica dans un complexe utilisé par EULEX.</p> |

Les frais de location du bureau régional sont déjà comptabilisés dans le projet de budget pour 2011/12 (par. 39).

Le Comité consultatif déclare à nouveau qu'il attend de la Mission qu'elle continue d'évaluer les résultats obtenus grâce à son plan de soutien logistique. Il conviendra que ces résultats, ainsi que les gains d'efficacité observés, soient indiqués dans le prochain projet de budget (voir A/64/660/Add.6, par. 31) (par. 40).

Les informations relatives aux gains d'efficacité figurent au paragraphe 57 du projet de budget pour 2011/12. Une initiative consistant à faire appel à des technologies vertes pour réduire les émissions de gaz carbonique de la Mission constituerait une possibilité. L'installation d'appareils de chauffage solaire (30 000 dollars) permettrait de faire, à partir de 2012/13, une économie de 30 % sur la consommation d'électricité. Vu que le montant prévu des dépenses d'électricité s'élève à 290 300 dollars pour 2011/12, les économies réalisées chaque année seraient de 87 100 dollars, dont il faudrait déduire les frais d'entretien (A/65/711, par. 14 et 57). **Le Comité consultatif compte que les gains d'efficacité réalisés grâce à cette initiative, notamment, se feront sentir dans les projets de budget à venir (par. 41).**

Le Comité consultatif note que, d'après le chapitre V du projet de budget, en ce qui concerne les biens durables, la Mission a accepté les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et mis en place des procédures d'inventaire physique permettant de corriger les anomalies. En conséquence, le nombre total d'actifs non localisés a été ramené de 648 – d'une valeur d'inventaire de 1,61 million de dollars – à 274 d'une valeur résiduelle de 190 035 dollars. Il a été proposé de comptabiliser en pertes 46 éléments d'actif supplémentaires dont la perte ou la disparition a été signalée (A/65/711, chap. V.C, p. 39). En ce qui concerne les ratios des stocks et excédents, le Comité consultatif note qu'au mois de janvier 2011, 550 biens avaient été identifiés comme potentiellement excédentaires et que 179 d'entre eux (représentant une valeur de 66 987 dollars après amortissement, et en bon état) avaient été déclarés comme du surplus par la MINUK, conformément aux indicateurs clefs des

Le rapport d'exécution 2011/12 rendra compte des résultats obtenus.

La mise en œuvre du projet pilote d'installation d'appareils héliothermiques est prévue pour 2011/12. Les gains d'efficacité attendus ont été surestimés, ces appareils ne permettant de réduire que la consommation d'électricité nécessaire à la production d'eau chaude, et non pas la consommation électrique en général. Les gains d'efficacité que l'on peut attendre de cette initiative sont difficiles à mesurer car ils dépendent des conditions climatiques.

La MINUK continue de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux actifs non localisés. Au cours du cycle 2010/11 d'inventaire physique, elle a classé 8 actifs comme biens non localisés d'une valeur estimée à 2 580,14 dollars, dont 7 font l'objet d'une enquête avant d'être comptabilisés en pertes. Le huitième actif a été localisé et vérifié au cours du cycle actuel d'inventaire physique (2011/12).

résultats (ibid., p. 40). **Nonobstant ce qui précède, le Comité consultatif estime que la Mission devrait continuer à redoubler d'efforts pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes** (par. 45).

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

Demande ou recommandation

Mesures prises

Correction des écarts

Dans son rapport précédent, le Comité avait souligné que de nombreux écarts avaient été relevés lors des vérifications des inventaires physiques (en particulier pour les biens « introuvables ») et que ces écarts n'avaient pas été expliqués avec diligence. Il avait recommandé une nouvelle fois que les missions corrigent sans tarder les écarts concernant les biens durables et prennent les mesures qui s'imposent pour que leurs registres soient exacts et fiables. Durant la période considérée, le Comité a néanmoins continué de relever les mêmes problèmes dans toutes les missions, à savoir :

- a) Biens introuvables...;
- b) Écarts non expliqués en temps voulu... À la MINUAD, par exemple, l'état de 2 808 biens était resté en attente d'éclaircissement pendant plus de 30 jours, voire, pour certains, 352 jours. Des problèmes semblables ont été relevés pour la MINUK, la MINUL, la MINUS et l'UNSOA... (par. 129)

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions d'exiger de toutes les missions :

- a) qu'elles effectuent des vérifications complètes et détaillées de leur inventaire physique des biens durables; b) qu'elles fassent tout leur possible pour déterminer les raisons pour lesquelles certains biens sont introuvables; et c) qu'elles corrigent les écarts dans les plus brefs délais, afin de garantir l'exactitude des données relatives aux biens durables.** (par. 130)

Délai de comptabilisation en pertes et de cession des biens

Le Comité a noté que dans certains cas, la comptabilisation en pertes et la cession de biens avaient été considérablement retardées et que ce problème était

Il n'existait aucun écart nécessitant d'explication au terme de la vérification des inventaires physiques de l'exercice 2010/11. La MINUK a entièrement satisfait à cet indicateur clef des résultats (100 %).

La MINUK a appliqué cette recommandation. Pendant l'exercice 2010/11, des mesures ont été prises pour accélérer les comptabilisations en pertes et les cessions.

commun comme il ressort de l'exemple suivant :

...

c) À la Base de soutien logistique des Nations Unies, 40 biens, d'une valeur estimée à 2,70 millions de dollars, étaient restés en attente de comptabilisation en pertes pendant plus de 6 mois, le maximum étant 596 jours. De surcroît, 1 188 biens, d'une valeur de 4,86 millions de dollars et dont la comptabilisation en pertes avait été approuvée, étaient toujours en attente de cession. Des constatations analogues ont été faites pour la MINUK, la MINUL, la MINUSTAH et la MINUT. (par. 137)

Le Comité recommande de nouveau que l'Administration exerce un contrôle plus strict sur la comptabilisation en pertes et la cession de biens durables dans les missions et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour que les cas en souffrance soient réglés rapidement. (par. 138)

Inventaires physiques et correction des écarts

Le Comité a noté que 10 missions en activité et la BSLB avaient effectué l'inventaire physique de plus de 80 % de leurs biens non durables au cours de l'exercice 2009/10; à la MINUK, à la MINURSO, à la MINUS et à la MINUSTAH, la moyenne était de 71 %. Bien que cela représente une amélioration en matière de vérification physique des articles non durables, les problèmes suivants ont été observés :

...

b) À la MINUS, les informations relatives à 7 biens sur 13 ne concordaient pas avec celles enregistrées dans le système Galileo et 6 biens n'ont pu être trouvés. En outre, une vérification physique de 190 biens effectuée par la Mission a fait apparaître que 121 d'entre eux se trouvaient à un endroit différent de celui enregistré dans Galileo. Des écarts analogues ont été trouvés à la MINUK;... (par. 157)

Le Comité estime qu'un inventaire physique effectif et exhaustif, assorti d'une correction rapide de tous les écarts constatés, est essentiel pour assurer un relevé complet et exact des stocks de biens non durables et faciliter la prise de décisions à leur sujet. (par. 158)

Le Département de l'appui aux missions s'est rangé à la recommandation du Comité qui a demandé à nouveau à l'Administration de renforcer la gestion et

Fin juin 2011, les indicateurs clefs des résultats relatifs au Comité local de contrôle du matériel et au délai de cession étaient respectés. Fin juillet 2011, le délai de cession par vente était de 144 jours, donc inférieur à l'objectif de 180 jours.

L'inventaire physique et la vérification des biens non durables ont été effectués. À la fin de l'exercice 2010/11, 86 % des biens non durables en stock avaient fait l'objet d'un inventaire physique et 89 % des biens non durables celui d'un inventaire comptable, chiffres qui se situent dans la marge de tolérance définie pour l'indicateur clef de résultats. Les efforts se poursuivent pour atteindre l'objectif d'un inventaire physique effectué à 100 %.

le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires physiques régulièrement effectués et les écarts rapidement examinés et corrigés. (par. 159)

Délai de remise des soumissions trop court

Dans son précédent rapport (A/64/5 (Vol. II), par. 87), le Comité avait noté que, dans certaines missions, les délais de remise des soumissions étaient plus courts que le délai minimum établi et avait recommandé à l'Administration de prier les missions de strictement respecter les délais minimums prescrits dans le Manuel des achats. Le Comité a fait des constatations analogues pour l'exercice considéré. À la MINUAD, à la MINUK, à la MINUS, à la MINUT, à la MONUSCO et à l'UNSOA, il a relevé des cas dans lesquels le délai accordé aux fournisseurs potentiels pour la remise des soumissions était nettement plus court que le délai minimum prescrit dans le Manuel des achats, sans qu'aucun document justificatif ne soit fourni. Par ailleurs, les taux de réponse aux appels à la concurrence étaient très faibles. Ainsi, à la MINUAD, sur 153 appels à la concurrence, le taux de réponse a été inférieur à 50 % pour 108 d'entre eux. Le taux de réponse à toutes les invitations à soumissionner a été quant à lui inférieur à 50 %. (par. 179)

Cette recommandation a été appliquée. Les procédures d'acquisition de la MINUK sont parfaitement conformes aux dispositions du Manuel des achats. Le délai de remise des soumissions est respecté et étroitement surveillé.

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de prier toutes les missions d'accorder aux fournisseurs un délai suffisant pour soumettre leurs offres, conformément au Manuel des achats, ou de justifier la brièveté du délai fixé. (par. 181)

Délais de recrutement

De longs délais de recrutement peuvent entraver le fonctionnement des missions et accroître également le taux de vacance de postes. Comme il ressort du tableau II.15, malgré l'établissement à 75 jours du délai maximum souhaité entre la date où est lancé un appel à candidatures pour un poste vacant et celle où le poste est effectivement pourvu, les délais de recrutement effectifs ont été considérablement plus longs dans plusieurs missions. L'analyse d'un échantillon de postes indique par exemple qu'à la MINUK, à la MINUL et à la MONUSCO, il s'est écoulé en moyenne plus de 120 jours entre la date où le poste est devenu vacant et celle où il a été pourvu, le délai le plus long atteignant 1 157 jours. (par. 221)

Cette recommandation est en cours d'application. Sa mise en œuvre dépend cependant de facteurs indépendants du contrôle de la Mission.

Celle-ci recourt également au fichier de candidats présélectionnés pour pourvoir de nombreux postes aussi rapidement que possible.

Le Comité réitère la recommandation selon laquelle le Département de l'appui aux missions devrait prendre les mesures voulues pour réduire les délais de recrutement aux postes vacants qui sont effectivement nécessaires. (par. 222)

Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires

Le Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires est un élément important du cadre de responsabilisation mis en place par l'ONU. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/2010/5, les fonctionnaires nommés pour un an au moins doivent se soumettre à une évaluation le 31 mars de chaque année, à l'exception des sous-secrétaires généraux qui relèvent d'un secrétaire général adjoint et des secrétaires généraux adjoints qui relèvent directement du Secrétaire général. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de fonctionnaires des missions n'avaient pas établi de rapport d'évaluation. Ainsi, les pourcentages des fonctionnaires recrutés sur le plan international à la BSLB, à la MINUT et à l'UNSOA qui n'avaient pas établi de rapport d'évaluation pour l'exercice 2009/10 à l'aide du Système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) étaient de 16 %, 13 % et 56 %, respectivement. À la BSLB et à la MINUAD, 17 % et 8 % respectivement des fonctionnaires recrutés sur le plan national n'ont pas établi leur rapport d'évaluation pour l'exercice 2009/10, tandis qu'à la MINUK, le taux moyen était de 64 % au 30 juin 2010. (par. 229)

Le Département de l'appui aux missions a approuvé la recommandation qu'a de nouveau faite le Comité selon laquelle toutes les missions devraient appliquer des procédures qui garantissent l'établissement et la signature en temps opportun des rapports d'évaluation. (par. 232)

Utilisation de véhicules en dehors du service

L'utilisation de véhicules à des fins personnelles par le personnel des missions peut entraîner une augmentation des coûts d'entretien et de la consommation de carburant qui pourrait être évitée. Le Comité a constaté que dans certaines missions, les systèmes d'analyse et de contrôle de l'utilisation de véhicules à des fins personnelles étaient incohérents et inadéquats. Par exemple :

...

Cette recommandation est en cours d'application. Des responsables ont été désignés au sein de chaque section de la Mission. La Section du personnel envoie plusieurs rappels. Le Comité mixte de suivi et le Comité de supervision veillent à ce que la Mission applique le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS). La MINUK a fait des progrès en la matière et au 28 mars 2011, le taux d'application était de 98,1 % pour le dernier cycle d'établissement des rapports.

Cette recommandation a été appliquée. L'utilisation de tous les véhicules est surveillée au moyen du système CarLog et toute utilisation à des fins personnelles excédant 50 kilomètres est facturée au personnel.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

c) À la MINUK, sur 660 321 kilomètres parcourus à des fins non liées au service, 107 278 kilomètres seulement avaient été enregistrés comme tels et facturés au personnel concerné, les 553 043 kilomètres restants étant enregistrés comme des trajets effectués pour raison de service. (par. 269)

Le Comité des Commissaires aux comptes recommande au Département de l'appui aux missions de prier toutes les missions de suivre de près l'utilisation des véhicules, de documenter régulièrement tous les déplacements effectués à titre personnel et de recouvrer auprès des fonctionnaires concernés les frais y afférents. (par. 270)

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/65/271 (Vol. II)]

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Réclamations relatives aux locaux de la MINUK (AP2010/650/01). La Mission a commencé à traiter les réclamations relatives aux locaux de la MINUK en juillet 2009, une équipe spéciale ayant été créée pour simplifier le processus et en confier la responsabilité au Groupe des réclamations. Toutefois, le processus a été entravé par l'absence de directives concernant le règlement des questions complexes que sont la détermination et la vérification des droits de propriété des entreprises collectives, des parties habilitées à conclure l'accord de bail et des modalités de paiement. Le Contrôleur a adressé à la MINUK un mémorandum daté du 16 septembre 2010 dans lequel il lui donnait les directives nécessaires. Le Département de l'appui aux missions a précisé que ledit mémorandum se rapportait à une réclamation concrète. Un avis juridique se rapportant à la réclamation en question était joint en annexe. Bien que ce mémorandum traite d'un cas spécifique, la solution préconisée par le Contrôleur et le Département des affaires juridiques peut s'appliquer à d'autres affaires lorsqu'elles se rapportent à des faits analogues et peut donc être considérée comme une « directive générale ». (par. 89)

Cette recommandation est appliquée. Le cas précis auquel il est fait référence dans le mémorandum daté du 16 septembre 2010 a été réglé.

Une réclamation concernant les locaux n'est pas encore réglée, le Bureau des affaires juridiques n'ayant toujours pas rendu d'avis sur la période d'indemnisation concernée. Une fois l'avis rendu, le dossier sera soumis au Comité local d'examen des réclamations.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires qu'il est impossible de prélever sur les effectifs d'autres bureaux et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

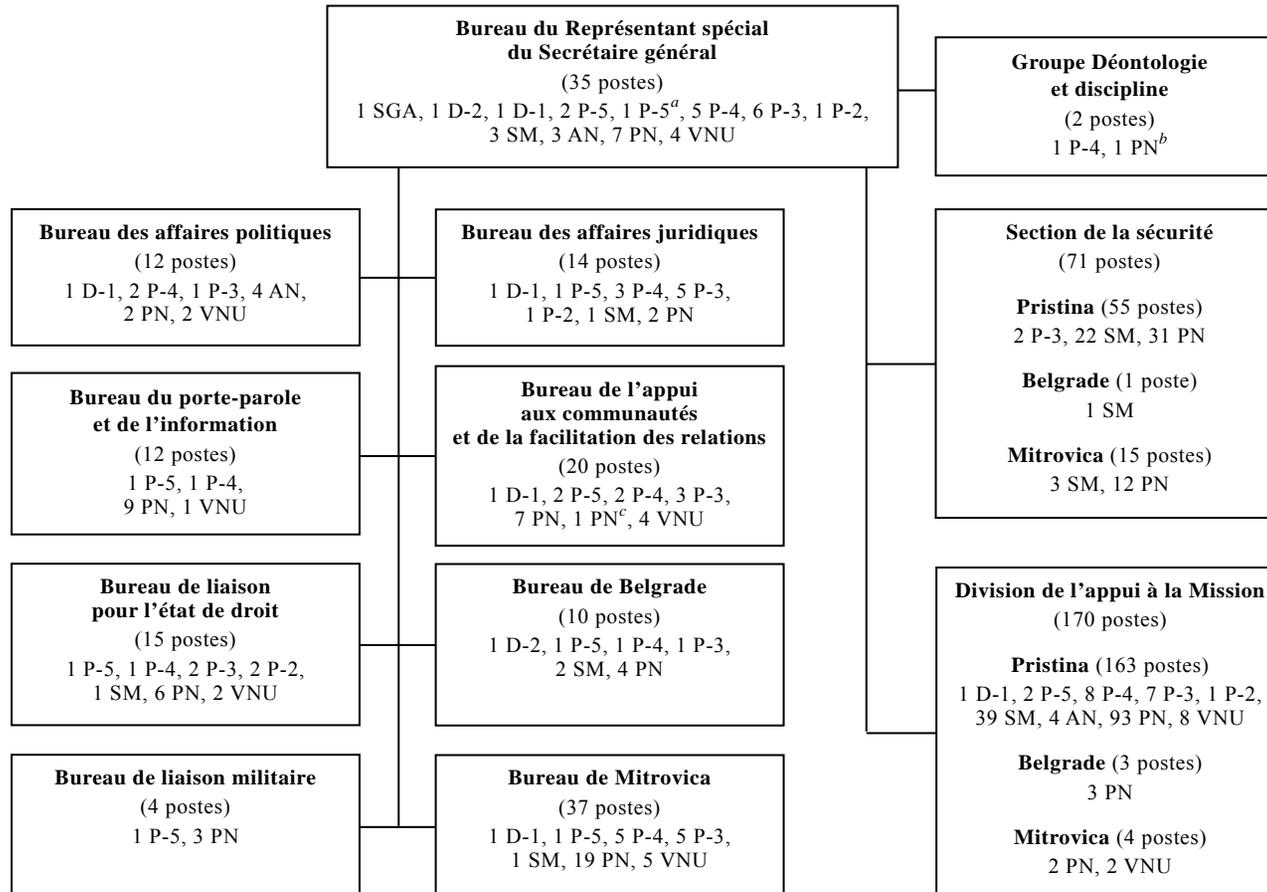
B. Terminologie de l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



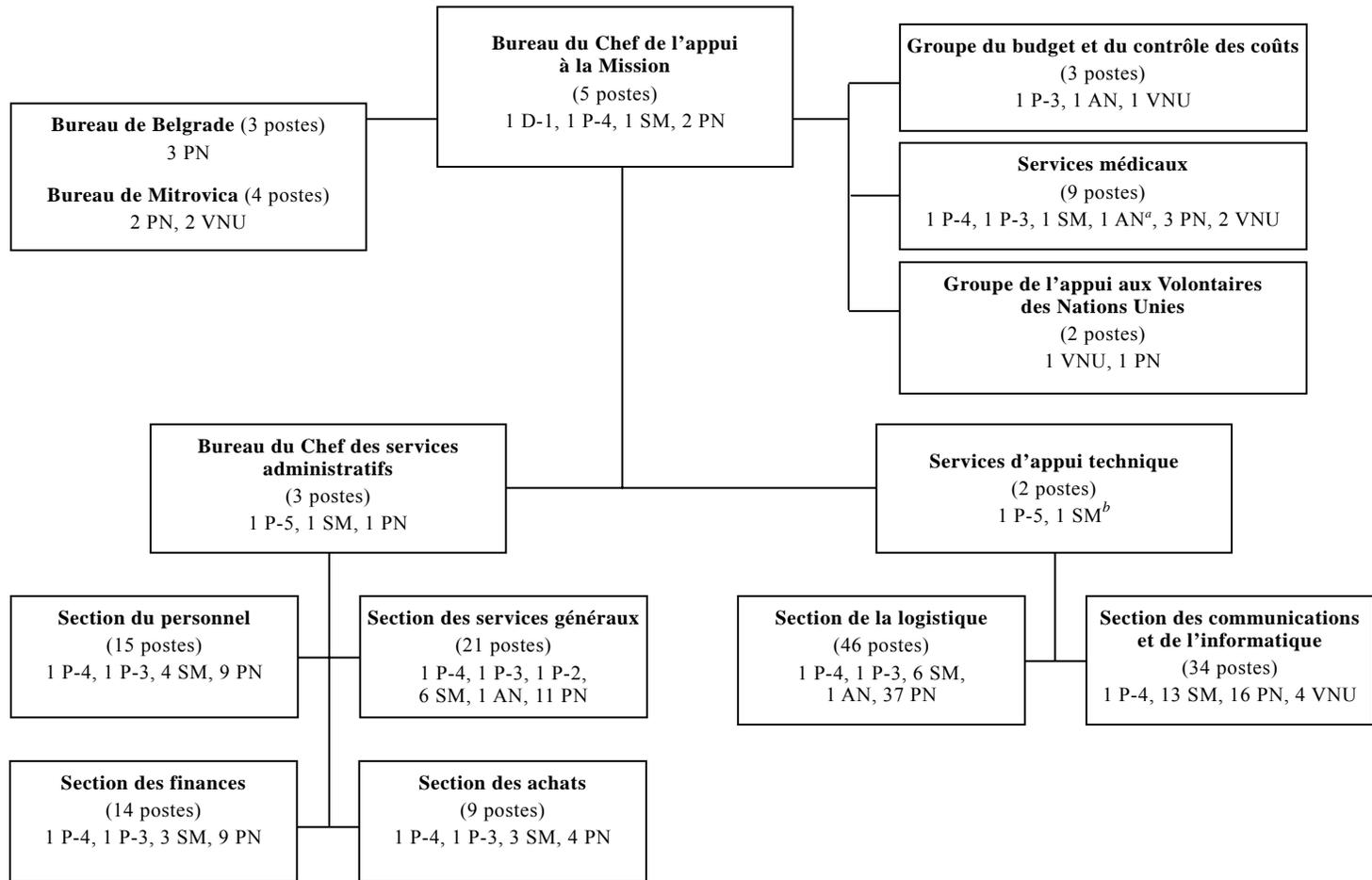
Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = personnel recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Poste ayant fait l'objet d'une réaffectation.

^b Emploi de temporaire.

^c Nouveau poste.

B. Division de l'appui à la Mission



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = personnel recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Poste ayant fait l'objet d'un reclassement.

^b Poste ayant fait l'objet d'une réaffectation.

Carte



Map No. 4138 Rev. 48 UNITED NATIONS
January 2012

Department of Field Support
Cartographic Section